



AMBASSADE DE FRANCE AU GABON

Journée nationale de l'artisanat

Institut Français du Gabon – 21 novembre 2018

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES CONCOURS D'ARCHITECTURE «MAISON 100% GABONAISE, ACCESSIBLE A TOUS»

PREAMBULE:

Ce concours est officiellement lancé dans le cadre de la journée nationale de l'artisanat coorganisée par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat et l'Ambassade de France au Gabon.

Le présent concours entend mettre en valeur le métier d'architecte et les artisans gabonais travaillant dans le secteur du BTP.

Ce concours vise également à promouvoir la richesse et l'emploi des ressources naturelles gabonaises qui doivent être intégrées à la conception des ouvrages proposés : bois, pierre, bambou, brique.

Ces propositions de réalisation avec des matières locales ne pourront présenter un devis supérieur à 20 millions de francs CFA pour la réalisation d'une maison de 100m² et 3 chambres.

Les projets présentés devront proposer une réflexion, outre en matière de design, relative aux questions de développement durable (ventilation naturelle, récupération des eaux de pluie, énergie...).

La vocation de ce présent cahier des charges est d'aiguiller l'ensemble des participants de ce concours sur les attentes réels de ce projet.

SOMMAIRE:

1: GENERALITES

- -1.1 PRESENTATION DU CONCOURS
- -1.2 COMPOSITION DES EQUIPES ET MODALITES DE PARTICIPATION
- -1.3 CONCEPTION
- -1.4 CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX
- -1.5 SITUATION DU SITE DES TRAVAUX
- -1.6 DOCUMENTS TECHNIQUES ET REGLEMENTATION APPLICABLE
- -1.7 CALENDRIER DE LA PRESTATION
- -1.8 ACTEURS DU PROJET

2 - PRESTATIONS A REALISER PAR LES CANDIDATS

- -2.1 VISITE DU SITE
- -2.2 ENGAGEMENT DES CANDIDATS RESPONSABILITES
- -2.3 PLANNING
- -2.4 MOYEN MIS EN OEUVRE
- -2.5 RECEPTION

3 - PRESTATIONS A LA CHARGE DES ORGANISATEURS

1.1 - PRESENTATION DU CONCOURS

Le concours « Maison 100% gabonaise, accessible à tous » est un concours qui a pour but de mettre en lumière les professions de l'architecture et de l'artisanat dans leur capacité à résoudre des problématiques réelles. La solution technique obtenue doit faciliter l'accession à la propriété au sein d'un logement décent, de qualité et à un coût raisonnable.

Le but de ce concours est aussi de mettre en lumière auprès d'un large public la profession d'architecte et les métiers de l'artisanat rattachés aux secteurs du bâtiment.

Il s'agit de démontrer l'intérêt d'avoir recours à un architecte dans sa capacité à répondre de manière pertinente à des contraintes précises.

Programme du concours:

Le concours consiste en la construction d'une maison durable en **matériaux locaux du Gabon** (bois, brique de terre, bambou, pierre...) en respectant une enveloppe budgétaire définie à l'avance (20.000.000 Fcfa TTC).

- Maison de 3 chambres (1 chambre Parents et 2 chambres enfants) 100m² (plus ou moins 5%)
- 1 salle d'eau au minimum (et 2 salles d'eau si possible)
- 1 WC visiteur
- 1 Cuisine
- 1 Séjour / salle à manger
- 1 Terrasse

1.2 - COMPOSITION DES EQUIPES ET MODALITES DE PARTICIPATION

Le Présent concours est ouvert aux architectes inscrits au tableau 2018 de l'Ordre Gabonais des Architectes (OGA). Chaque Architecte chef de file doit proposer une équipe constituée, de manière non obligatoire dans la conception, de collègues architectes dans le cadre d'éventuels groupements ou de tout autre professionnel souhaité ET, de manière OBLIGATOIRE concernant la réalisation, d'artisans locaux spécialisés dans le BTP.

Le nombre de personnes par équipe est libre.

<u>NB:</u> Un Architecte ne peut déposer qu'un seul projet en tant que chef de file. Il peut s'impliquer dans plusieurs projets au sein d'éventuels groupements d'architectes.

Ne peuvent être candidats ou membres des équipes formées : les architectes membres du jury de sélection, les organisateurs, les personnes actives dans l'organisation du concours. Aucun lien juridique, personnel ou d'affaire ne devra lier un membre du jury à un participant.

1.3 - CONCEPTION

Les équipes participantes au concours devront faire preuve de créativité et d'ingéniosité afin de dévoiler tout le potentiel architecturale et le savoir-faire artisanal gabonais. La phase de conception inclut l'établissement de l'ensemble des plans détaillés des schéma de construction et documents nécessaires à l'introduction des autorisations officielles de construction (tels que le Permis de Construire) ainsi que la coordination et l'intégration dans le projet architectural des études techniques (ex: plan structure, ingénieurs...).

Les éléments de rendu attendu sont les suivants:

```
- Plans;
- Coupes;
- Façades;
- Images 3D;
- Carnets de détails;
- Informations sur le choix des matériaux utilisés;
- Descriptif du projet;
- Devis Quantitatif Estimatif (DQE).
```

Le contenu des plans et autres documents variera selon les propositions de mises en œuvre choisies par les différentes équipes.

Dès la conception et tout au long du processus de construction, les données suivantes devront **obligatoirement être intégrées** :

- l'utilisation des matériaux locaux tels que bois, brique de terre, bambou, etc.;
- la ventilation naturelle ;
- la récupération des eaux de pluies ;
- la lumière naturelle ;
- les problématiques des sources d'énergies ;
- l'originalité et la créativité architecturale ;
- la durabilité de la construction et son respect des normes internationales ;
- le respect strict sans dépassement autorisé de l'enveloppe budgétaire de 20 millions de francs CFA TTC fixé au préalable pour la construction de la « Maison 100% gabonaise, accessible à tous».

<u>NB:</u>

- L'enveloppe budgétaire de 20 millions de francs CFA n'inclut pas les coûts de raccordement (eau, électricité, assainissement). Toutefois, la maison doit être réalisée, dans la limite de l'enveloppe budgétaire autorisée, en prévoyant l'ensemble des appareillages en matière de plomberie, électricité (réseaux, câbles, gaines...) attendus afin de permettre un raccordement futur à la charge du client.
- Le DQE fournit en complément à tout dossier de candidature devra faire figurer, hors enveloppe autorisée, une solution chiffrée à titre indicatif en matière d'assainissement.
- Aucun frais de concours ne sera disponible à l'attention des candidats. La présentation de chaque dossier sera effectuée en format numérique et les propositions seront projetées sur l'écran cinéma de l'Institut Français du Gabon. Chaque candidat présentera son projet oralement face au jury. Les présentations sous forme de book A3 seront imprimées préalablement par les organisateurs. Les candidats n'auront pas de frais d'impression.

1.4 - LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX

Cette phase consiste à contrôler les travaux effectués par les différents corps de métiers agissant sur le chantier, et ce jusqu'à ce que l'ouvrage soit prêt à répondre à sa destination.

L'équipe lauréate du concours se verra octroyer le budget **de 20.000.000 Fcfa TTC** comme prévus pour la réalisation de la « Maison 100% gabonaise, accessible à tous ». Elle devrait respecter scrupuleusement ce budget sans dépassement autorisé. Afin de mener à bien la construction de la « Maison 100% gabonaise, accessible à tous » dans les règles de l'art.

1.5 - SITUATION DU SITE DES TRAVAUX

Le lieu de construction et d'exposition de la maison témoin «Maison 100% gabonaise, accessible à tous » se situe sur un espace dégagé des jardins de l'Institut Français du Gabon à côté de l'Hyper marché Mbolo à Libreville.



1.6 - DOCUMENTS TECHNIQUES ET REGLEMENTATION APPLICABLE

L'équipe lauréate du concours est obligée de réaliser les études d'architecture et les études techniques dans les règles de l'art, conformément aux réglementations en vigueur au Gabon.

Elle devra suivre le présent cahier des charges techniques afin de pouvoir répondre aux attentes du concours en proposant un projet à la fois digne d'intérêt et respectant le budget alloué pour sa réalisation.

Elle doit se conformer aux normes en vigueur relatives à l'accueil du public.

1.7 - CALENDRIER DU CONCOURS

Lancement du concours : 21 novembre 2018 à 16h00

Date limite de réception des dossiers de participation : 15 décembre 2018 à 23h59

Date limite d'envoi des fichiers Numériques (Book A3) : 23 Janvier 2019 à 18h00

Présentation des projets : 04, 05, 06, 07 Février 2019

Proclamation des résultats : 07 Février 2019

1.8 - ACTEURS DU PROJET

LES ORGANISATEURS

Placé sous le patronage du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat et de l'Ambassade de France au Gabon. L'organisateur de ce concours est le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France avec l'appui logistique de l'Institut Français du Gabon.

LES CANDIDATS

Les Equipes composées d'un Architecte (Tête de liste) et d'artisans.

2 - PRESTATIONS A REALISER PAR LES CANDIDATS

2.1 - VISITE DU SITE

Le site retenu pour la construction de la maison témoin « Maison 100% gabonaise, accessible à tous » est visible et délimité au sein de l'Institut Français du Gabon.

2.2 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS - RESPONSABILITES

Les candidats ont à leur charge toutes les prestations nécessaires à la parfaite exécution des travaux. Ceux-ci assurent s'être procurés toutes les informations sur les détails susceptibles de compléter les documents du cahier de charges techniques. Ils s'engagent à la signature de la lettre de commande à :

- ne pas se prévaloir de quelques oublis que ce soit pour ne pas effectuer correctement tout ou une partie de sa prestation;
- à respecter les délais d'exécution acceptés par toutes les parties ;
- à respecter et faire respecter par le personnel l'ensemble des consignes de sécurité lors du chantier ;
- à respecter l'enveloppe budgétaire du projet sans la dépasser; à s'assurer que le projet dessiné et présenté lors du concours correspond au coût réel de la construction proposée.

<u>NB</u>: Le non-respect de l'enveloppe budgétaire est un facteur disqualifiant tout autant qu'une proposition non durable. L'objectif du projet étant d'avoir le meilleur rapport qualité / prix.

2.3 - PLANNING

Les candidats proposeront un planning détaillé de la réalisation du projet. Ce planning fera apparaître les différentes phases des travaux. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de décaler les dates de début et de fin de travaux.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases :

- Phase 1 Lancement des opérations sur le site de la construction
- Phase 2 Etudes architecturales
- Phase 3 Validation des travaux
- Phase 4 Exécution des travaux
- Phase 5 Réception des travaux

2.4 - MOYEN MIS EN OEUVRE

Les candidats mettront en œuvre l'ensemble des moyens en personnel qualifié et en matériel adapté pour la réalisation des travaux tels que validés lors du concours.

2.5 - RECEPTION

Une réception définitive se fera sur la base d'un constat d'achèvement des travaux après la livraison de toutes les études sous formats papier et informatique.

Elle donnera lieu à un procès verbal écrit, daté et signé par l'ensemble des parties pour valider la réception définitive des travaux.

3 - PRESTATIONS A LA CHARGE DES ORGANISATEURS

Les organisateurs se chargeront de:

- mettre à disposition la zone choisie pour l'implantation du projet;
- établir les autorisations d'accès à l'Institut Français du Gabon;
- mettre à disposition un technicien superviseur pour le suivi et la validation ;
- assister les candidats dans la décision des interventions de travaux à exécuter ;
- mettre à disposition l'ensemble des documents et dossiers pouvant aider les candidats dans la réalisation du projet.